Mairie de Saillans

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé :15
Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 12

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 17 DECEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le dix-sept décembre, à dix-sept heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de SAILLANS se sont réunis dans la salle du conseil de la commune sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du code des collectivités territoriales.

PRÉSENTS : François BROCARD ; Dominique BALDERANIS ; Philippe BERNA ; Annette GUEYDAN ; Georges DUQUESNE ; Pascale DARDIER ; Laurence ALGOUD ; Jean-Michel AUBERT ; Romain SIMONET ; Florence PILLANT ; André ODDON ; Patricia BONNOT.
ABSENTS EXCUSÉS : Freddy MARTIN (procuration à Georges DUQUESNE) ; Joëlle MASSA (procuration à Dominique BALDERANIS) ; Pierrick PINET (procuration à François BROCARD) ;
ABSENTS NON EXCUSÉS :
Date de la convocation : 10 décembre 2020
Secrétaire de séance : Laurence ALGOUD

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à Mme Katia Plé, la nouvelle secrétaire générale, et à Mme Patricia Bonnot, nouvelle conseillère municipale en remplacement d'un conseiller démissionnaire de la liste « s'engager ensemble pour Saillans »

Ordre du jour :

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 25 août 2020
1 - Remplacement d'un conseiller municipal démissionnaire
2 - Commissions municipales : modification
3 - Création de 2 Comités Consultatifs
4 - Commission Communale des Impôts directs
5 – Convention Région/Commune - Attribution aide aux commerces
6 - Convention d'Objectifs avec le CAUE
7 - Convention d'occupation du domaine public : terrasses et marché
8 - Convention de partenariat pour le compostage collectif
9 - Convention d'adhésion avec le CDG26 / archivage
10 - SMPAS : Modification des statuts
11 - Frais de scolarité 2019 /2020
12 - Avenant au marché de Maitrise d'œuvre – Eglise St Géraud
13 - SDED – Raccordement Collectif Extérieur
13 - Admission en non-valeur Budget Général et Budget Eau et Assainissement
14 - Décisions Modificatives n° 1 et 2 au Budget Général
15 - Don au Téléthon
16 - Occupation des salles : avenant

Information : Budget excédent SMPAS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des suffrages ex***primés des membres présents et représentés :***

- ***ADOPTE le procès-verbal du dernier conseil municipal***

1- Remplacement d'un conseiller municipal démissionnaire :

Monsieur le Maire informe qu'un conseiller municipal a fait valoir sa démission auprès de la collectivité.
Cette démission entraîne la nomination du conseiller municipal suivant sur les listes à savoir :

Madame Patricia BONNOT pour la liste « s'engager ensemble pour Saillans »

Monsieur le Maire expose le nouveau tableau du conseil municipal :

	TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL					
	FONCTION	CIVILITE	PRENOM	NOM	DATE DE NAISSANCE	SUFFRAGES OBTENUS PAR LE CANDIDAT
LISTE DES CONSEILLERS MUNICIPAUX	Maire	Mr	FRANÇOIS	**BROCARD**	22/02/62	434
	1ere adjointe	Mme	DOMINIQUE	**BALDERANIS**	30/03/55	434
	2ème adjoint	M	PHILIPPE	**BERNA**	02/03/54	434
	3ème adjointe	Mme	ANNETTE	**GUEYDAN**	22/07/45	434
	4ème adjoint	Monsieur	FREDDY	**MARTIN**	28/12/71	434
	Conseiller Municipal	Mr	GEORGES	**DUQUESNE**	21/11/55	434
	Conseiller Municipal	Mme	JOËLLE	**MASSA**	18/06/59	434
	Conseiller Municipal	Mme	PASCALE	**DARDIER**	22/04/60	434
	Conseiller Municipal	Mme	LAURENCE	**ALGOUD**	27/09/63	434
	Conseiller Municipal	Mr	JEAN-MICHEL	**AUBERT**	25/09/64	434
	Conseiller Municipal	Mr	ROMAIN	**SIMONET**	25/11/75	434
	Conseiller Municipal	Mr	PIERRICK	**PINET**	11/02/93	434
	Conseiller Municipal	Mr	ANDRE	**ODDON**	19/10/54	416
	Conseiller Municipal	Mme	FLORENCE	**PILLANT**	16/09/58	416
	Conseiller Municipal	Madame	PATRICIA	**BONNOT**	18/09/1981	416

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés des membres présents et représentés

- ***PREND acte du nouveau tableau présenté***

2. Modification des commissions municipales

Dans sa séance du 25 août 2020, le Conseil Municipal avait approuvé la création de 4 commissions municipales comme suit :

- 1- La commission travaux-urbanisme qui regroupera les thématiques de projets, suivi des chantiers, urbanisme, sécurité, appel d'offres et écologie.
- 2 - La commission école-social
- 3 - La commission associations- sport- jeunesse- culture- patrimoine – fêtes et cérémonies
- 4 - La commission finances économie- tourisme et agriculture
- 5 – La commission d'appel d'offres

et s'était prononcé sur la désignation des membres des commissions par vote ordinaire.

Aussi et pour tenir compte de l'installation de Madame Bonnot Patricia, M. Le Maire propose le remplacement par Madame BONNOT Patricia du conseiller municipal démissionnaire au sein des commissions 3, 4 et 5. Par ailleurs et à la demande de Madame BONNOT Patricia, il propose d'ouvrir un siège supplémentaire au sein de la Commission « école-social »
Pour tenir compte des propositions ci avant exposées, le maire rappelle la composition des diverses commissions constituées comme suit :

1-La commission travaux-urbanisme - 6 sièges (inchangée):

Monsieur Freddy MARTIN, Monsieur Georges DUQUESNE, Monsieur Philippe BERNA, Monsieur Jean-Michel AUBERT, Monsieur Pierrick PINET, Monsieur André ODDON.

2 – La commission école- social - sera composée de 6 sièges au lieu de 5 sièges :

Madame Dominique BALDERANIS, Madame Annette GUEYDAN, Madame Laurence ALGOUD, Madame Joëlle MASSA, Madame Florence PILLANT, Madame Patricia BONNOT.

3- La commission associations – sport- jeunesse- culture- patrimoine – fêtes et cérémonies sera composée de 6 sièges comme suit :

Madame Annette GUEYDAN, Madame Joëlle MASSA, Madame Pascale DARDIER, Monsieur Romain SIMONET, Monsieur Pierrick PINET, Madame Patricia BONNOT.

4- La commission finances économie- tourisme et agriculture sera composée de 7 sièges :

Monsieur Philippe BERNA, Madame Annette GUEYDAN, Madame Laurence ALGOUD, Monsieur Jean-Michel AUBERT, Monsieur Pierrick PINET, Pascale DARDIER , Madame Patricia BONNOT .

5- La commission d'appels d'offres 6 sièges :

Monsieur Freddy MARTIN, Monsieur Philippe BERNA, Monsieur André ODDON, Monsieur Romain SIMONET, Monsieur Jean-Michel AUBERT , Madame Patricia BONNOT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés
ADOPTE la composition des commissions telle que présentée ci-dessus,

3. Création de 2 Comités consultatifs

M. le Maire propose en sus des Commissions municipales d'ores et déjà constituées, la création de deux Comités consultatifs extra-municipaux.

Ces deux comités auraient vocation à se prononcer d'une part sur les questions en lien avec la Culture et le Patrimoine et d'autre part sur les questions en lien avec la transition écologique.
Chaque Comité (hors élus) serait composé de 10 personnes au maximum.
Les modalités de constitution de chaque Comité seront prochainement explicitées sur le Site de la Ville.

Mr François Brocard : Je souhaite que le comité consultatif « culture et patrimoine » ait pour but de favoriser la visibilité et la contribution de la culture et du patrimoine à l'enrichissement de la collectivité et à la consolidation du sentiment d'appartenance à la collectivité. C'est une des articulations entre les différents habitants de Saillans.
Il proposera des actions concrètes pour soutenir les initiatives culturelles et pour développer le goût et l'intérêt pour les arts et la culture.
Il identifiera, réfléchira et formulera des propositions pour restaurer et valoriser les éléments patrimoniaux du village.
Je souhaite que le comité consultatif « transition écologique » prépare l'avenir en proposant des actions concrètes pour apporter des réponses aux grands enjeux environnementaux. Qu'il mobilise, sensibilise et propose des engagements pour la transition énergétique et le développement durable. Qu'il étudie et détermine les moyens de l'action municipale dans ce domaine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés
ADOPTE la proposition du maire quant à la création de 2 comités consultatifs telle que présentée ci-dessus,

4. Commission Communale des Impôts directs

Le maire informe que l'article 1650 du Code général des Impôts (CGI) prévoit la création d'une commission communale des impôts directs (CCID) dans chaque commune.

La loi de finances pour 2020 a supprimé l'obligation de désigner un commissaire extérieur à la commune ou propriétaire de bois. A compter de 2020, il appartient au maire de vérifier que les personnes proposées sont effectivement inscrites sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune.

La commission communale des impôts directs (CCID) joue un rôle primordial dans l'optimisation des bases fiscales des collectivités locales. La valeur locative, élément clé du calcul de la base fiscale des impôts locaux, est déterminée par la CCID par l'intermédiaire des locaux de référence.

Les 6 commissaires et leurs suppléants en nombre égal, sont désignés par le directeur régional/départemental des finances publiques (DR/DFiP) sur une liste de contribuables en nombre double remplissant les conditions précisées à la rubrique « Composition de la commission communale des impôts directs », dressée par le conseil municipal. La liste de propositions établie par délibération du conseil municipal doit donc comporter 24 noms.

En cas de décès, démission ou révocation de trois au moins des membres titulaires de la commission, il est procédé à de nouvelles nominations en vue de les remplacer.
Le mandat des commissaires ainsi désignés prend fin avec celui des commissaires choisis lors du renouvellement général du conseil municipal.

Le maire présente la liste de propositions établie ci-dessous :

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS				
PRESIDENCE	***FRANCOIS BROCARD***			
TITULAIRES ELUS	***PHILIPPE BERNA***	***ROMAIN SIMONET***	***JOËLLE MASSA***
	JEAN-MICHEL AUBERT	***FREDDY MARTIN***	***ANDRE ODDON***
SUPPLEANTS ELUS	***ANNETTE GUEYDAN***	***DOMINIQUE BALDERANIS***	***LAURENCE ALGOUD***
	GEORGES DUQUESNE	***PASCALE DARDIER***	***FLORENCE PILLANT***
TITULAIRES NON ELUS	***Jean-Louis Bartoletti***	***Eric Fraysse***	***Xavier Facomprez***
	Claudine Kervella	***Maryse Baesberg***	***Eric Besson***
SUPPLEANTS NON ELUS	***Eric Gonzales***	***Christine Murtin***	***Michel Arnaud***
	Joël Skubich	***Rosen Orain***	***François Thomas***

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés
ADOPTE la composition de la commission Communale des Impôts directs telle que présentée ci-dessus,

5. Convention d'attribution – Aide au développement du commerce

Dans le cadre de la Convention d'attribution relative à l'aide au développement du commerce, de l'artisanat et des métiers d'art avec point de vente autorisée, chaque bénéficiaire potentiel doit formaliser sa demande auprès de la Commune de Saillans en remplissant un dossier.

La SARL 14°5, représentée par Madame Diaz Orane ayant déposé un projet de réaménagement du magasin, il convient de valider l'octroi de cette subvention selon les différentes modalités précisées dans la convention annexée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés

Approuve la Convention d'attribution telle que définie

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette convention

Mr Philippe Berna : j'espère qu'il y aura d'autres dossiers, ça signifie que le commerce se porte bien. Ce sont des jeunes qui démarrent et c'est important que la commune les aide.
Mr François Brocard : Saillans est dynamique grâce aussi à ses commerces. Certains ont ouvert, ont changé ou vont changer de propriétaires, il faut effectivement les soutenir.

6. C.A.U.E : Convention tripartite d'accompagnement à la Maitrise d'ouvrage

M. le Maire présente la Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement comme étant un organisme d'utilité publique chargé de promouvoir les politiques qualitatives de l'Architecture, de l'Aménagement et du Développement au travers, notamment, de l'exercice de sa mission d'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage.

Le C.A.U.E a été mis en place par le Conseil Général de le Drôme, il est notamment l'outil des communes, des groupements de communes et de toutes institutions faisant appel à lui. Il mène avec les collectivités qui le souhaitent des actions concertées pouvant être formalisées par des conventions d'objectifs.

La candidature de la commune de Saillans à l'appel à projets « Centres villes et villages » lancé par le Département de la Drôme en 2019 ayant été retenue, le Maire souhaite pouvoir poursuivre les réflexions nécessaires à la définition de son programme d'actions.
Dans cette optique, le maire propose de signer cette convention prévoyant la mise en œuvre des moyens communs susceptibles d'aider la commune de Saillans et la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans – Cœur de Drôme à mieux définir et réaliser leurs objectifs.

Dans le cadre de la présente convention, le CAUE traitera 3 objectifs du plan d'action et aidera la commune à mettre en forme le dossier nécessaire au département.
La définition des missions nécessaires à la réalisation des objectifs est précisée dans la présente convention d'objectifs.

Mr François Brocard : La municipalité précédente avait candidaté à l'appel à projets « Centre villes et villages » lancée par le Département de la Drôme en 2019 et sa candidature avait été retenue.
Nous souhaitons poursuivre cet engagement.
Le calendrier pour les lauréats 2019 : une 1ère session au 15.10.2019 mais nous n'étions pas prêts. Une 2nde session en 2020, pour laquelle nous devons réaliser les études et remettre le plan d'action au 30.06.2021.
Pour réaliser ce plan d'action, soit il pouvait être fait appel à un prestataire spécialisé, soit, et c'est ce que nous avons choisi, il pouvait être fait appel au CAUE. Pour cela il faut une convention tripartite (Commune/CCCPS/CAUE) et c'est l'objet de cette délibération.
Ensuite le Département instruira le plan d'action, accompagnera sur les aides départementales, accordera des crédits, mobilisera des bonus et orientera vers des structures aidantes.

Mr André Oddon : le cadre de ces projets est bien l'appel à projets « Centre villes et villages » ?
Mr François Brocard : oui,
Mr Philippe Berna : les travaux seront aussi subventionnés. Le calendrier permet au Département de planifier son programme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés
Approuve la présente convention tripartite
Autorise le Maire à signer l'ensemble des documents afférents

7. Tarifs d'occupation du domaine public : terrasses et marché

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'occupation du domaine public donne lieu à la mise en place d'une tarification qui peut être susceptible d'évoluer.
Aussi et pour tenir compte du contexte sanitaire lié à la COVID 19 et des mesures de fermeture qui se sont imposées, Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'accorder :

- Une déduction des sommes à payer à hauteur de 60% du tarif en vigueur concernant les terrasses,

- Concernant les abonnements du marché, le maire propose de ne pas facturer le 3ème trimestre,

Pour les abonnés ayant réglé leur quittance pour l'année, il est proposé de déduire un trimestre en 2021.

- De maintenir les tarifications terrasses et marché en 2021 à l'identique qu'en 2020.

Les tableaux annexés récapitulent l'ensemble des tarifs appliqués.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

- ***APPROUVE les propositions du Maire***
- ***AUTORISE le Maire à les mettre en œuvre dans le cadre des lois et règlements en vigueur***

8. Conventions de partenariat pour le déploiement du compostage

La Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans - Cœur de Drôme est dotée de la compétence gestion et valorisation des déchets.
A ce titre elle met en œuvre une politique de gestion des déchets en conformité avec la loi de transition énergétique pour la croissance verte comme stipulée dans la convention de partenariat annexée.

Le maire précise que la commune de Saillans encourage la réduction des déchets à la source, le tri des déchets et l'implication citoyenne. Aussi et pour mener à bien cette mission, il convient de déterminer les sites de compostage collectif pour le point d'information et le jardin public.

Mr François Brocard : il y a le projet d'un 3ème site de compostage collectif à l'entrée ouest du chemin de l'usine côté sud.
Mr Jean-Michel Aubert : Nous pourrions avoir une réflexion sur un meilleur usage du Point I. Il est composé de 2 terrasses, sur le 1er niveau sont installés les composteurs et sur le 2nd sont installés les containers à ordures ménagères. Ces 2 sites sont par conséquent inutilisables par les usagers, alors que sur le 1er niveau il y a un arbre, une fontaine, la vue sur le village est jolie, nous pourrions y installer un banc et transformer ce site en lieu de détente et de repos. Il faudrait pour cela déplacer les composteurs sur le 2nd niveau.
Mme Florence Pillant : Ce site a fait l'objet d'un choix réfléchi. L'association « Compost et Territoire », qui s'occupe de ces installations en contact avec l'ADEME, insiste sur le fait que les composteurs ne doivent pas être à proximité de containers à ordures ménagères pour bien différencier que ce ne sont pas des déchets

classiques. Et l'association ne verrait pas d'un bon œil ce changement de lieu. De plus ce site a l'avantage d'avoir un arbre qui fait de l'ombre aux bacs à compost, ce qui évite un peu l'exposition en plein soleil. Enfin, il est compliqué d'un point de vue logistique, de déplacer les bacs, car il faut les vider, ce qui demande beaucoup de manipulation.
Concernant les odeurs, le problème sur les 2 sites de Saillans c'est les containers à ordures et pas les composteurs qui n'ont pas d'odeur car ce sont des déchets verts.
D'accord pour un banc à proximité de la fontaine Dauphin du Point I, mais déplacer les bacs ne serait pas judicieux.
Mr Jean-Michel Aubert : ces 2 terrasses n'ont pas d'autre utilité que d'y apporter des déchets et c'est dommage.
Mme Florence Pillant : ce lieu n'était pas beaucoup utilisé pour la détente avant l'installation des composteurs…
Mme Pascale Dardier : Il y a des panneaux d'information sur ce site et cette proximité avec des containers à ordures est dommageable, nous devons avoir une réflexion globale sur cette entrée de village
Mme Patricia Bonnot : Ce qui est beaucoup plus gênant visuellement c'est le container à ordure bleu ! Qui choisit les emplacements d'implantation ?
Mr André Oddon : ça a été une concertation entre la commune et la CCCPS et ça a été difficile !
Jean-Michel Aubert : ce site est un bel endroit et son utilisation actuelle ne donne pas envie de d'y arrêter
Mr André Oddon : Pour cette implantation de composteurs, le choix était entre le quai Jobin et le Point I.
Mme Patricia Bonnot : Au Point I le container à ordures ménagères bleu est horrible. Et il manque d'autres containers pour d'autres déchets. Il y a un container à verre dans la descente de la rue des frères Naef qui est sur une place de stationnement, si on pouvait éviter d'occuper ces places qui sont rares !
Mr Romain Simonet : ce container a été mal repositionné après sa manipulation, il n'était pas à l'origine sur une place de stationnement. Les emplacements des containers doivent aussi être accessibles aux poids lourds de collecte, il peut y avoir des réflexions sur les emplacements mais il y a des contraintes
Mme Patricia Bonnot : ces containers pourraient être cachés par des panneaux, ça se voit dans d'autres villages
Mr François Brocard : l'habillage des points d'implantation des containers ne doit pas gêner leur manipulation. Nous avons acté tout à l'heure la création de 2 comités consultatifs (culture-patrimoine et transition écologique), ce sujet pourrait être à l'ordre du jour de leurs travaux, pour l'aspect esthétique pour le 1er et gestion des déchets pour le 2nd…
Mr André Oddon : concernant le projet du 3ème site d'installation de composteurs, il faut aussi en parler dans ces comités consultatifs et communiquer aux habitants
Mr François Brocard : il y a déjà eu des échanges entre Saillans et la CCCPS sur ce nouveau site qui semble pertinent. A l'issue de ces échanges nous sommes allés rencontrer le voisin le plus immédiat du site, qui aurait préféré des pots de fleurs mais qui ne s'est pas opposé à cette implantation. Effectivement il faudra communiquer avec le voisinage et plus largement sur le compostage collectif.
Mme Florence Pillant : Pour les bacs à compost il faut des emplacements plats, décaissés, au contact de la terre et au centre du village, le choix est fortement contraint
Mme Laurence Algoud : il y a la nécessité d'un 3ème site de compostage collectif, les 2 existants sont saturés
Mme Florence Pillant : Et il faut cibler le centre du village car à l'extérieur, les habitants ont souvent des jardins et font eux-mêmes leur compost

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés

Approuve la Convention de partenariat pour le déploiement du compostage collectif

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de ces conventions